Privilège

Karen Ridd, qui a comparu ce matin devant le Comité parlementaire des affaires étrangères, a confirmé la nouvelle et déclaré qu'elle continue de recevoir des menaces de mort, ici même au Canada.

Quelles mesures le premier ministre compte-t-il prendre à la lumière de toutes ces preuves qui montrent que le Canada devrait cesser de fournir de l'aide à ce gouvernement?

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député fait allusion à la délégation qui est en visite au Canada à la demande même du gouvernement salvadorien. Aux moins deux visites sont prévues avec le sous-secrétaire d'État intérimaire des Affaires extérieures, M. Raymond Chrétien, et le vice-président intérimaire de l'ACDI pour l'Amérique latine. Ces visites permettront aux fonctionnaires d'exposer la position du gouvernement du Canada à la délégation salvadorienne, et de recueillir aussi le point de vue de cette dernière. Une fois ces réunions terminées, le gouvernement s'attend à recevoir des recommandations précises du sous-secrétaire d'État, M. Raymond Chrétien, en qui nous avons une grande confiance.

• (1500)

LE LOGEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de l'Habitation. Le gouvernement donne Opération Refuge comme exemple des mesures qu'il a prises pour lutter contre le phénomène de la violence dont les femmes sont victimes. C'est toute une mesure!

Il y a 18 mois, le gouvernement a promis de fournir, en l'espace de quatre ans, des refuges pour accueillir les 500 femmes qui viennent grossir chaque jour le nombre des femmes battues. Or, on ne compte jusqu'ici, soit un an et demi plus tard, que 22 lits de plus dans tous les refuges au Canada.

Le ministre pourrait-il nous dire quand son gouvernement se décidera à faire quelque chose pour atténuer le problème de la violence exercée contre les femmes et tenir ainsi la promesse que le gouvernement a faite aux femmes battues?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, la députée sait bien que le gouvernement a promis de débloquer, dans le cadre du projet Opération Refuge, des fonds d'immobilisation afin de créer, dans les refuges, des places supplémentaires pour accueillir les femmes et les enfants victimes de violence.

Quelque 22 millions de dollars ont ainsi été engagés sur une certaine période de temps. Des propositions ont été demandées. Nous avons accepté un certain nombre de propositions auxquelles nous avons donné suite. D'autres sont en voie d'exécution. Certains gouvernements provinciaux entretiennent certaines réserves à propos des fonds nécessaires au fonctionnement de ces refuges et c'est ce qui retardé l'application de notre politique.

M. le Président: Je regrette de devoir interrompre le député. J'aurais préféré continuer, mais nous manquons de temps. Le ministre de la Justice a la parole.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. Il y a eu des discussions entre les leaders parlementaires pour trouver la meilleure suite à donner aux communications reçues de tous les partis sur le témoignage devant le Comité permanent de la justice et du solliciteur général concernant les enquêtes policières faites sur certains députés. Vous-même et des fonctionnaires de la Chambre avez pris part à ces discussions.

Il s'agit d'une affaire que tous les députés jugent très grave, et nous avons longtemps cherché une solution. Nous sommes finalement arrivés à une solution en deux volets pour faire face à la situation actuelle et pour aider la Chambre à l'avenir.

Premièrement, je lirais une motion présentée et appuyée conjointement par moi-même; le député de Windsor-Ouest, leader parlementaire de l'opposition officielle; le député de Kamloops, leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique. La motion porte sur la question de privilège soulevée par les trois partis. Voici la motion:

Que le Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés soit autorisé à étudier les droits, immunités et privilèges des membres de la Chambre des communes.

Nous croyons également qu'il convient d'examiner nos pratiques actuelles. Par conséquent, après adoption de la motion que je viens de lire, je soumettrai à la Chambre une autre motion encore une fois présentée et appuyée par moi-même; le député de Windsor-Ouest, leader parlementaire de l'opposition officielle; le député de